

Chauffe-eau solaire l'agglo vous finance



ARCHIPEL DE THAU

Chauffez votre eau avec le Soleil !

Dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie, Sète agglomération méditerranéenne a mis en place une aide financière pour les chauffe-eaux solaires installés par les propriétaires d'un logement existant, en complément des autres aides à la transition énergétique.

Pourquoi ?

L'usage principal du solaire thermique est la production d'eau chaude sanitaire, à ne pas confondre avec les panneaux photovoltaïques qui produisent de l'électricité.

La chaleur produite par les capteurs est stockée dans un ballon équipé d'un appoint.

Une installation bien conçue peut couvrir 70% des besoins d'eau chaude sanitaire d'un ménage. L'investissement dans un chauffe-eau solaire sera d'autant plus rentabilisé que les besoins en eau chaude sanitaire du foyer seront importants.

Pour qui ?

Tout particulier propriétaire d'un logement situé sur le territoire de SAM, sans condition de ressources.

Comment ?

Uniquement avec des capteurs solaires certifiés CSTBat ou Solar Keymark, installés par des artisans ou entreprises qualifiés QUALI'SOL ou équivalent et jouissant de la qualification « Reconnu Garant de l'Environnement » RGE.

Les équipements devront impérativement respecter les caractéristiques techniques exigées pour le crédit d'impôt et/ou l'éco-PTZ.

Avant de réaliser les travaux, inscrivez-vous sur le site de Sète agglomération méditerranéenne (www.agglopoie.fr) et téléchargez un dossier de demande.

Combien ?

Le montant de l'aide est forfaitaire. Il est de 250 €/m² de capteurs solaires installés avec un plafond maximum de 1500 € par foyer.

Plus d'infos sur agglopoie.fr

